

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04973 Numéro SIREN : 797 546 769 Nom ou dénomination : INTRUM CORPORATE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/032593

Bilan actif

INTRUM CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	59 254	59 254		
Fonds commercial	17 632 273		17 632 273	17 632 273
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	287 430	189 466	97 964	122 230
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 134		2 134	2 134
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 981 091	248 720	17 732 372	17 756 637
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	284 229		284 229	220 908
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 777 444	162 552	5 614 892	3 973 490
Fournisseurs débiteurs				1 349 467
Personnel	10 547		10 547	4 488
Etat, Impôts sur les bénéfices	253 670		253 670	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	37 333		37 333	71 636
Autres créances	4 739 288		4 739 288	3 657 049
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	598 421		598 421	622 265
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 421 151		8 421 151	4 733 188
Charges constatées d'avance	45 947		45 947	65 284
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 168 031	162 552	20 005 479	14 697 774
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	38 149 123	411 272	37 737 851	32 454 411

Bilan passif

INTRUM CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 653 764	17 653 764
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	253 038	132 585
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	268 919	248 310
Résultat de l'exercice	2 480 098	2 409 062
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 655 819	20 443 721
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	448 886	547 416
Provisions pour charges	799 527	896 246
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 248 414	1 443 662
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		10 433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		10 433
Emprunts et dettes financières diverses	2 477	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	53 844	98 955
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 388 251	4 903 308
<i>Personnel</i>	1 315 991	1 494 599
<i>Organismes sociaux</i>	984 519	1 084 309
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		170 059
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 032 948	1 010 921
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	217 013	214 622
Dettes fiscales et sociales	3 550 471	3 974 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 799 521	1 540 767
Produits constatés d'avance	39 054	39 054
TOTAL DETTES	15 833 618	10 567 028
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	37 737 851	32 454 411

COMPTE DE RESULTAT

INTRUM CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	26 484 858	100,00	25 947 280	100,00	537 578	2,07
Production stockée	63 321	0,24	26 410	0,10	36 911	139,76
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1 429 131	5,40	1 264 794	4,87	164 337	12,99
Total	27 977 310	105,64	27 238 484	104,98	738 826	2,71
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	664		5 332	0,02	-4 669	-87,55
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	13 484 511	50,91	12 964 865	49,97	519 647	4,01
Total	13 485 175	50,92	12 970 197	49,99	514 978	3,97
MARGE SUR M/SES & MAT	14 492 135	54,72	14 268 287	54,99	223 848	1,57
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	535 035	2,02	428 774	1,65	106 261	24,78
Salaires et Traitements	7 052 275	26,63	6 622 469	25,52	429 806	6,49
Charges sociales	2 984 887	11,27	2 793 759	10,77	191 128	6,84
Amortissements et provisions	120 607	0,46	346 806	1,34	-226 199	-65,22
Autres charges	35 207	0,13	61 073	0,24	-25 866	-42,35
Total	10 728 011	40,51	10 252 882	39,51	475 129	4,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 764 123	14,21	4 015 404	15,48	-251 281	-6,26
Produits financiers	62 320	0,24	62 730	0,24	-410	-0,65
Charges financières	2 343	0,01	629		1 714	272,63
Résultat financier	59 977	0,23	62 101	0,24	-2 124	-3,42
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	3 824 100	14,44	4 077 506	15,71	-253 405	-6,21
Produits exceptionnels	93 486	0,35	105 503	0,41	-12 017	-11,39
Charges exceptionnelles	93 325	0,35	125 906	0,49	-32 581	-25,88
Résultat exceptionnel	161		-20 403	-0,08	20 563	-100,79
Participation des salariés	272 329	1,03	383 392	1,48	-111 063	-28,97
Impôts sur les bénéfices	1 071 834	4,05	1 264 649	4,87	-192 815	-15,25
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 480 098	9,36	2 409 062	9,28	71 036	2,95

INTRUM CORPORATE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour le compte de tiers :

Le contentieux général, les recouvrements et encaissements de créances de toute nature et la recherche de débiteurs disparus, et ce par tout moyen, notamment par voie de création de société, d'apports à des société déjà existantes, de prises de participations, de fusions, d'associations, de groupements d'intérêt économique ou sous toute autre forme.

Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et toute opération quelconque, soit pour le compte d'un tiers, soit pour son propre compte, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter le développement.

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le tableau de suivi des immobilisations présente les mouvements ci-dessous :

	VB 31/12/2016	Acquisition	Cession par apport	Diminution	VB 31/12/2017
Brevets, licences, marques	59 254				59 254
Fonds commercial	17 632 273				17 632 273
Immobilisation incorporelles	0				0
	17 691 527	0	0	0	17 691 527
Installations, agencements	98 725	8 865			107 590
Matériel informatique	97 820				97 820
Matériel de bureau	994	703			1 697
Mobilier	77 450	2 873			80 323
	274 989	12 441	0	0	287 430
Depots et cautionnements	2 134				2 134
	2 134	0	0	0	2 134
Totaux	17 968 650	12 441	0	0	17 981 091

Le tableau de suivi des amortissements présente les mouvements ci-dessous :

			VB 31/12/2016	Dotations	Cession par apport	Reprises	VB 31/12/2017
INCORPORELLES	Frais d'établissement	Frais constitution					0,00
		Frais établissement					0
		TOTAL I	0	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Brevets, licences, marques	59 254				59 254
		Logiciels					0
		Autres immobilisations inc.					0
		Purchased debt					0
		TOTAL II	59 254	0	0	0	59 254
CORPORELLES	Terrains	Terrains					0
	Constructions	Sur sol propre					0
		Constructions sur sol d'autrui					0
		Installations, agencements et aménagements					0
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	53 252	16 502			69 754
		Matériel de transport	0				0
		Matériel informatique	72 778	10 941			83 719
		Matériel de bureau	406	160			566
		Mobilier	26 323	9 104			35 427
		TOTAL III	152 759	36 706	0	0	189 465
		TOTAL GENERAL	212 013	36 706	0	0	248 720

Les modalités d'évaluation des principaux postes du bilan sont décrites ci-après.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par 2 fonds commerciaux apportés respectivement par Intrum et Ellispère.

Les fonds commerciaux sont enregistrés

a) Pour la valeur brute déterminée :

- Lors de l'apport d'Ellispère à Intrum Corporate pour le fonds d'Ellispère
- Lors de l'apport d'Intrum à Intrum Corporate pour le fonds d'Intrum

b) Evaluation des fonds :

- La méthode d'évaluation du poste « fonds de commerce » est basée sur la détermination d'un EBITDA normatif sur lequel un multiple est appliqué.

Le fonds commercial n'est pas amortissable et fait l'objet chaque année d'un test de dépréciation afin de s'assurer de l'absence de perte de valeur des éléments qui le composent. Ce test a été réalisé pour le 31 décembre 2017 par un cabinet externe. Le rapport ne met pas en évidence de perte de valeur.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire (ou dégressif) correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

➤ Logiciels, brevets, licences, marques	3 ans
➤ Agencements et aménagements	5 à 9 ans
➤ Mobilier	3 et 10 ans
➤ Matériel informatique et matériel de bureau	3 ans

2.4 Participations

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale, est inférieure au coût d'acquisition.

2.5 Encours de production de services

Les encours de production sont constitués des prestations de recouvrement n'ayant pas encore donné lieu à facturation, évaluées par un prix de revient moyen et sont pondérés en fonction d'un taux probable de recouvrement.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas en cas de litige connu, et d'une manière statistique, utilisant un coefficient appliqué au chiffre d'affaires de l'année. Ce coefficient est mis à jour au fil des années.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur du marché, une provision est constituée du montant de la différence.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que les événements en cours rendent probables.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société au titre des médailles du travail et des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en provision pour risques et charges

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions de la convention collective des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2012, les engagements calculés n'étaient pas provisionnés et faisaient l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ».

Dès la création de la société (2013), les indemnités de départ à la retraite ont été comptabilisées en charges dans le compte de résultat et provisionnées dans le bilan.

Ces engagements sont comptabilisés selon les modalités du règlement ANC évoqué en point 2.

Le montant de l'IDR calculé à la fin de l'exercice est de 790 K€ contre 764 K€ à fin 2016.
Les agrégats du calcul de l'IDR sont rappelés ci-dessous :

Méthode :	Unités de crédit projetées option prospective
Taux de charge :	45.00 %
Table de survie :	INSEE H F 2007/2009
Age de départ à la retraite :	60 ans
Taux de rotation :	7.30 %
Taux d'actualisation :	1.44 %
Taux de revalorisation :	2.00 %

Ecarts actuariels non comptabilisés : néant au 31/12/2017

Coûts des services passés non comptabilisés au bilan : néant au 31/12/2017

3 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est à relever sur l'exercice 2017 outre la prise de participation à hauteur de 100 % de notre capital par la société Intrum qui détenait au préalable 70%.

4 - NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement

- De deux fonds de commerce :
 - ⇒ Un premier fonds en provenance de la société INTRUM apprécié pour une valeur de 8 662 000 € ;
 - ⇒ Un deuxième fonds en provenance de la société ELLISPHERE valorisé pour un montant de 8 970 273 €.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

- De licences et logiciels :

Acquisitions sur l'exercice 2017 : 0 K€

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0 K€ les immobilisations de ce poste étant déjà amortie.

Leur valeur nette comptable est donc nulle.

- Il n'existe aucun frais de recherche et développement immobilisés

4.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 12 K€ (2016 : 15 K€).

Il n'y a pas eu de sortie d'immobilisations corporelles en 2017.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 37 K€ (2016 : 51 K€).

Il n'y a pas eu de reprise en 2017.

4.3 Autres participations

Néant

4.4 Echéance des créances et des dettes

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an à l'exception de l'avance de Trésorerie pour 1 500 K€ et des dépôts et cautionnements pour 2 K€.

L'ensemble des dettes est à échéance à moins d'un an.

Les échéances des créances et dettes sont reprises dans les tableaux ci-dessous :

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF	IMMOBILISÉES			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 134		2 134
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 777 444	5 777 444	
	Créances représentative de titres			
	Provision pour dépréciation antérieurement			
	Personnel et comptes rattachés	7 154	7 154	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 393	3 393	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	253 670	253 670
		Taxe sur la valeur ajoutée	37 333	37 333
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		
		Divers		
	Groupe et associés (2)	3 800 000	2 300 000	1 500 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	939 289	939 289	
	Charges constatées d'avance	45 946	45 946	
	TOTAUX	10 866 363	9 364 229	1 502 134

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses		2 477	2 477		
Fournisseurs et comptes rattachés		7 388 250	7 388 250		
Personnel et comptes rattachés		1 315 991	1 315 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		984 518	984 518		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		0		
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 032 948	1 032 948		
	Obligations cautionnées		0		
	Autres impôts, taxes et assimilés	217 012	217 012		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0		
Groupe et associés (2)		53 844	53 844		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension)		4 799 520	4 799 520		
Dette représentative de titres empruntés *			0		
Produits constatés d'avance		39 054	39 054		
TOTAUX		15 833 614	15 833 614	0	0

4.5 Autres créances

La rubrique "autres créances" est composée essentiellement par divers comptes débiteurs pour un montant de 5 041 K€ (en 2016 : 3 733 K€).

4.6 Capital social

Le capital social s'élève à 17 653 764 Euros, divisé en 17 653 764 actions d'une valeur nominale de 1€, toutes de même catégorie. Intrum Corporate est détenue depuis mars 2017 à 100 % par Intrum SAS.

Détail Capitaux Propres (en K€)

En K€	31/12/2016	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2017
Capital Social	17 654	-	-	-	17 654
Réserve Légale	133	120	-	-	253
Report à nouveau	248	21	-	-	269
Résultat de l'exercice	2 409	-2 409	2 481	-	2 481
Total	20 444	-2 268 (1)	2 481	-	20 657

(1) Correspondant aux dividendes versés au-cours de l'exercice 2017

4.7 Provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2016	Utilisation	Reprises sans objet	Dotations de l'exercice	31/12/2017
PRC LITIGES	357	60	49	0	248
PRC DOSSIERS PROD	191	0	23	33	201
Sous-total prov. pour risques	548	60	72	33	449
Provision pour impôts	0	0	0	0	0
Indemnités départ à la retraite et médaille du travail	896	33	143	80	800
Total général	1 444	93	215	113	1 249

4.8 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	31/12/2016	31/12/2017
Clients	380	391
Autres créances	3 237	3 800
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Cash pooling	0	0
Fournisseurs	(361)	(378)
Autres dettes	0	0
Créances / (dettes) nettes	3 256	3 813

4-9 Produits et charges financiers :

Le résultat financier est bénéficiaire. Les produits sont composés majoritairement des intérêts reçus d'Intrum en rémunération de l'avance de trésorerie consentie à cette dernière

Le résultat financier s'est soldé par un gain de 60 K€

4.10 Produits et charges constatés d'avance

Au 31 décembre 2017, les charges constatées d'avance par nature sont les suivantes :

En K€	31/12/2016	31/12/2017
Locations	52	0
Assurance	1	0
Autre	12	46
Charges constatées d'avance	65	46

Au 31 décembre 2017, les produits constatés d'avance s'élèvent à 39 K€ (39 K€ en 2016) ; tous concernent des contrats signés dans le cadre de notre activité de recouvrement.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé au cours de l'exercice à 26 485 K€, dont 3 277 K€ à l'export (CA 2016 : 25 947 K€).

Le recouvrement de créances est la principale activité de la société et a généré un chiffre d'affaires de 26 102 K€, soit 98.55 % du chiffre d'affaires global.

5.2 Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2016	31/12/2017
Reprise provision pour risque	84	45
Autres produits	22	49
Dotation provision pour risque	(105)	(71)
Autres charges	(21)	(22)
Profit / (perte) nette	(20)	1

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société Intrum Corporate SAS sont inclus dans le périmètre de consolidation de la société Intrum Justitia AB (Stockholm – Suède).

6.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice s'élève à 205 personnes.

6.3 CICE

Le montant du CICE calculé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 338 K€.

Le CICE a été enregistré dans les comptes de l'entreprise au crédit du compte 649000.

Le montant de ce crédit d'impôts favorisera la compétitivité de l'entreprise, et permettra un effort tout particulier en matière d'investissement, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

6.4 Engagements financiers

Cautions et avals reçus pour un montant total de 0 K€.

Les engagements d'indemnités de départ à la retraite sont provisionnés depuis l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ils s'élèvent à 790 K€ au 31/12/2017, contre 764 K€ en 2016.

6.5 Intégration fiscale

N.A.

6.6 Situation fiscale différée et latente

Allègement de la dette future d'impôt :

En K€	Base	Crédit d'Impôt théorique
Déficits ordinaires	0	0
Amortissements réputés différés	0	0
Prov/charges non déductibles fiscalement	121	40
TOTAL	121	40

6.7 Honoraires Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires facturés par le Commissaire aux Comptes s'élève à 20 600 € hors taxes et ne concernent que la mission de contrôle légal.

6.8 Evénements importants survenus depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'au jour du présent rapport.

✓ Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

INTRUM CORPORATE
Société par actions simplifiée
au capital de 17 653 764 euros
Siège social : 97 allée Alexandre Borodine
Parc Technologique - Bâtiment Séquoïa 1, 69800 ST PRIEST
797 546 769 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 2 480 098,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 480 098,30 euros

A la réserve légale 124 004,92 euros

Solde 2 356 093,38 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur 268 919,33 euros

Formant ainsi un bénéfice distribuable de 2 625 012,71 euros
Ainsi affecté :

- A titre de dividendes à l'associée unique..... 2 300 000,00 euros
Soit 0,13 euro environ par action

- Le solde, soit 325 012,71 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 325 012,71 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts (compte tenu de la personnalité morale de l'associée unique) s'élève à 2 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :



Exercice clos le 31 décembre 2014 :

960 800,00 euros, soit 0,05 euro environ par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (au regard de la personnalité morale des associés) :
960 800,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

1 310 000,00 euros, soit 0,07 euro environ par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (au regard de la personnalité morale des associés) :
1 310 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

2 268 000,00 euros, soit 0,13 euro environ par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (au regard de la personnalité morale de l'associée unique): 2 268 000,00 euros



Certifié conforme
La Présidente

Intrum Corporate
(Anciennement IJCOF Corporate)
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Intrum Corporate (Anciennement IJCOF Corporate)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société IJCOF Corporate,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Intrum Corporate relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Luc Valverde

